

règne de Guillaume et de ses successeurs, Anne, et les deux Georges, la proclamer ouvertement. May prétend que l'on se contentait de déclarations vagues sur les principes qui avaient placé la dynastie régnante sur le trône. Il aurait été dangereux d'énoncer une doctrine qui était dès lors regardée comme révolutionnaire, tellement la réaction avait été violente après la chute de Jacques II. Les idées jacobites étaient seules de mise à la cour et dans la masse du peuple, et c'est bien ce qui confirme notre thèse que la question religieuse dominait la question politique lorsque le Parlement prononça la déchéance des Stuarts.

Anne, qui monta sur le trône après Guillaume, se considérait reine de droit divin comme Louis XIV. Ses successeurs immédiats Georges Ier et Georges II, souverains absolus du royaume de Hanovre, Allemands de naissance et d'éducation, n'étaient nullement dans leur rôle comme monarques constitutionnels. Aussi à tout instant venaient-ils se heurter aux barrières que le Parlement opposait à leurs empiètements, tant et si bien que Georges Ier menaçait ses ministres de retourner au Hanovre. Ceux-ci lui intimèrent qu'il lui serait très facile de quitter l'Angleterre, mais très difficile d'y revenir. Pour arriver à un *modus vivendi*, il fut convenu qu'ils règneraient en Angleterre, mais n'y gouverneraient pas et qu'ils seraient souverains absolus seulement en Hanovre. Ils abandonnèrent les rênes du gouvernement à leurs ministres whigs, se contentant de partager leur temps entre leurs maîtresses et leurs favoris, sans s'occuper de la conduite des affaires qui n'intéressaient que fort peu ces souverains allemands.

Avec Georges III s'ouvre une ère nouvelle, ou plutôt le retour vers les anciennes idées s'accroît encore. On le vit, dès le début, incliner du côté des tories qui représentaient les idées jacobites reléguées à l'arrière plan depuis la révolution. Georges III, né en Angleterre, connaissait ce que